

Image not found or type unknown



L'accès à l'assurance des personnes handicapées

Par **Liz**, le **18/04/2008** à **15:45**

Ma question porte sur l'objectivation du risque conduite par les assureurs : y a-t-il aujourd'hui objectivation de l'état des personnes et du risque décès et invalidité par rapport à l'état de santé ? Autrement dit, la surprime est-elle bien justifiée et proportionnée par rapport au risque considéré ?
Merci dans la mesure du possible de me répondre et de m'orienter vers des ouvrages susceptibles de m'expliquer l'évaluation objective du risque en matière d'assurance (plus idéalement un livre critique sur la Convention BELORGEY et AERAS).
D'avance merci pour votre précieuse collaboration.